

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JUIN 2016
COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCES VERBAL

Date de convocation : 23/06/2016
Nombre de conseillers : en Exercice 15
Présents 11
Votants 13

L'an deux mille seize et le 28 juin, à vingt-heures, le Conseil municipal de L'Albenc, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Ghislaine ZAMORA, Maire.

Présents :

Mmes et Ms Ghislaine ZAMORA, Christelle GUIONNEAU, Patrick BURRIAND, Gérard CAMBON, Christian JOLLY, Alexandre PICAT, Christian MATHIEU, Nathalie LYONNE, Marlène MANTEGARI, Alexis BOUCHERAND, et Marjory LUYTON.

Excusés : Catherine STUCK, Anne-Laure ROUQUAIROL, Brahim BASRI, Véronique SCARINGELLA.

Pouvoirs : Brahim BASRI à Gérard CAMBON, Véronique SCARINGELLA à Christelle GUIONNEAU.

Nomination d'un secrétaire de séance

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Christelle GUIONNEAU, secrétaire de séance.

1-Approbation du compte-rendu du dernier conseil : questions et observations

Le compte rendu du conseil municipal du 31 mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

2- Délibération pour fusionner le budget principal et le budget annexe commerces et logement

Madame le Maire rappelle :

D'une part

L'existence d'un budget annexe créé pour la revitalisation des commerces et du centre Bourg qui a atteint son objectif.

D'autre part :

- La vente des appartements créés à l'aide de ce budget.
- La vente probable des locaux commerciaux prioritairement à leurs exploitants (certains en ont fait la demande)

Elle démontre ainsi l'inutilité de perpétuer ce budget, prenant en compte également le fait qu'il n'y a plus de nécessité à investir alors que le fait d'amortir, bloque de l'argent dans cet investissement et que la partie fonctionnement oblige à une subvention d'exploitation de la part du budget principal.

Elle demande aux conseillers de bien vouloir se prononcer sur un principe de fusion du budget annexe et principal de la commune.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil accepte la proposition de fusion du budget annexe commerces et logement et du budget principal de la commune.

3- DM n° 3 budget annexe

Madame le Maire, pour pallier à des erreurs techniques, propose la décision modificative suivante :

Désignation	Dimi sur crédits ouverts	Augm sur crédits ouverts
D 61521 : Bâtiments publics	1 392.00 €	
D 61558 : Autres biens mobiliers		3 500.00 €
D 6226 : honoraires	3 500.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 892.00 €	3 500.00 €
D 1641 : Emprunts en euros		3 600.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		3 600.00 €
D 2188 : Autres	3 600.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	3 600.00 €	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		1 392.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		1 392.00 €

La maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur cette modification.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil accepte la modification pour un montant tel que décrit ci-dessus.

4- DM n° 1 budget principal

Madame le Maire propose, les montants de différentes dotations étant désormais connus, de corriger en conséquence le montant de leur imputation.

Elle rappelle également que la contribution FPIC 2016 n'était pas connu lors du vote du budget le chiffre en étant déterminé il convient donc de l'intégrer au budget afin d'en mandater la dépense.

Enfin, elle informe le Conseil de la réclamation des services du Trésor qui demandent la restitution d'une somme indue sur les taxes d'urbanisme.

Les rectifications se présentent ainsi :

D 73925 : Fonds péréq. interco et commun.	+2 140.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	+2 140.00 €
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	+2 325.86 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	+2 325.86 €
D 658 : Charges subv. Gest° courante	+5 449.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	+5 449.00 €
R 7381 : Taxe add. droits de mutation	+3 412.00 €

TOTAL R 73 : Impôts et taxes	+3 412.00 €
R 7411 : Dotation forfaitaire	+5 488.00 €
R 74121 : Dot Solidarité rurale	+432.00 €
R 74127 : Dot nationale de péréquation	+322.00 €
R 7488 : Autres attribut° et participat°	+260.86 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	+6 502.86 €

La maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur cette modification.

Gérard Cambon propose de demander un étalement à la DGFIP pour la somme indue sur une TLE (PC de 2012), une demande sera faite dans ce sens.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil accepte la modification telle que présentée par le tableau ci-dessus.

5- Compte rendu de la décision prise en vertu de la délibération du 15/04/14 Délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire : Création d'une régie générale

La maire rappelle que de par la loi la commune ne peut accepter aucun règlement, espèces ou chèque. C'est pourquoi il existe une régie pour la cantine, (et la garderie péri-scolaire et l'étude) et une plus récente pour les TAP.

Elle rappelle également que le conseil a récemment décidé la mise en œuvre de la redevance droit de place.

Les locations de salle et autres sommes que la commune est susceptible d'encaisser sont aussi à prendre en compte.

Pour être conforme à la loi elle propose donc la création d'une régie générale intégrant celle des TAP, la régie cantine (inclus la garderie périscolaire et l'étude) restant dissociée pour un fonctionnement optimum des services.

6- Information choix des assurances

Une consultation de plusieurs assureurs a été lancée : GROUPAMA, ALLIANZ et la SMACL. Allianz n'a, en raison des événements climatiques dans le sud pas pu répondre dans les délais à la consultation.

LA SMACL s'est basée sur le marché existant. GROUPAMA a réalisé une offre en adéquation avec les besoins de la collectivité et a donc été retenue.

7- Information conseil d'école et TAP

Nathalie LYONNE, adjointe aux affaires scolaires et services périscolaires informe les conseillers à propos du dernier conseil d'école notamment le nombre d'enfants pour la rentrée qui est de 172 (voir 174 en octobre), des travaux demandés et envisagés pour l'école (éclairage cage d'escalier, interphone ou visiophone au portail d'entrée, garage à vélo des maternelles etc).

Elle informe également le conseil du bon déroulement des inscriptions TAP pour la rentrée, 82 inscrits pour 6 groupes (6 intervenants fidélisés pour l'année prochaine), le nombre d'inscrits est arrêté pour la rentrée.

8- Questions diverses

- **Travaux et voiries**

1. **la corvée des chemins se déroulera le 8 juillet**, un casse-croute sera proposé aux participants pour les remercier de leurs efforts
2. un devis est présenté au conseil pour goudronner les routes le nécessitant dans le cadre **du programme d'entretien routier annuel**

- **Information conseil communautaire commun aux 3 conseils communautaires (16 juin)**

Ordre du jour : Votes de principe sans portée juridique pour les 3 premiers points

1. sur le schéma (du préfet) du périmètre des intercommunalités (majorité de oui)
2. nombre de conseillers communautaires pour chaque commune application du droit commun (majorité de oui)
3. Présentation des grandes lignes (et difficultés) de la mise en place de la fiscalité de la future interco : à noter débat sur la taxe d'habitation, le pourcentage annoncé 9,88 % a paru élevé pour la 3C2V ; effectivement lors de la conférence des maires de la 3C2V du 27 juin le pourcentage TH a été revu à la baisse à 5,88% comme annoncé il y a un an : c'était une erreur de la préfecture dû au fait que la 3C2V est en TPU (taxe Professionnelle Unique) contrairement aux 2 autre interco et qu'elle reverse une compensation de la TP (Taxe Professionnelle) à ses communes. (majorité de oui)
4. nom de la future grande interco : à partir de septembre une consultation publique sera mise en place pour proposer le nom de la future com.com. actuellement baptisée provisoirement « Sud-Grésivaudan »

NB : c'est bien le vote des conseils municipaux des 47 communes des 3 ex-communautés de communes qui est requiert par le préfet sous 75 jours après la notification de son schéma intercommunal.

- Prochain Conseil municipal le mardi 23 Août 2016 à 20h